



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 15312

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes manifestées par les producteurs et organisateurs de festivals d'art audiovisuel. Il semble en effet que les services du ministère aient fait le choix de transférer les aides, destinées à l'audiovisuel pour les festivals les plus importants, sous la gestion du Centre national de la cinématographie, aux dépens des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui, en contrepartie, se recentreraient sur les festivals d'ampleur régionale ou départementale. Soucieux des moyens laissés aux DRAC, nombre d'organismes s'inquiètent et pensent qu'il leur sera alloué des sommes moins importantes, ce qui risque de mettre en péril la qualité, et même l'existence de certains festivals. Il lui demande donc son appréciation de ce dossier. Il lui demande également de bien vouloir lui communiquer, par type de festivals de portée internationale, nationale, régionale et départementale, le montant chiffré des sommes qui seront consacrées en 2008 à l'audiovisuel par les DRAC et le CNC afin de pouvoir établir une comparaison avec les montants alloués antérieurement.

Texte de la réponse

Le soutien aux festivals et aux rencontres professionnelles est extrêmement structurant pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Ces manifestations, qui visent notamment à découvrir de nouveaux talents, à favoriser la diversité de la création et à mettre en lumière des cinématographies peu diffusées, doivent être encouragées. Jusqu'à présent, le ministère de la culture et de la communication et le Centre national de la cinématographie (CNC) intervenaient l'un et l'autre en la matière. À partir de cette année, les interventions du ministère et du CNC seront mieux coordonnées. Les festivals présentant un intérêt national et international seront soutenus par le CNC. De leur côté, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) se concentreront sur les manifestations d'intérêt local et régional. Le soutien à ces manifestations sera maintenu. En effet, le CNC est en mesure de financer un certain nombre de festivals d'intérêt national et international. Par ailleurs, les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés au ministère de la culture et de la communication permettront aux DRAC de poursuivre leurs actions d'intérêt local et régional dans des conditions comparables à celles des années passées. En outre, une mission a été confiée à Alain Auclair, ancien président de l'École nationale supérieure de l'image et du son (FEMIS), afin de dresser un état des lieux des programmes d'aide actuellement mis en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication en faveur de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle cinématographique, et de formuler des propositions pour leur développement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15312

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 663

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3455